



Bureau communautaire
10 décembre 2020
Hôtel d'Agglomération – 18 heures

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 04 décembre 2020

Présents : J.P Fichère, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, J.F Lefèvre.

Date d'affichage : 18 décembre 2020

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB22/20

Objet

Convention de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

Le syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » a été créé le 1^{er} janvier 2014.

Personne morale autonome, il a été néanmoins décidé dès l'origine de ne pas créer au sein du syndicat les services fonctionnels lui permettant d'exercer ses missions (gestion financière, gestion des ressources humaines, communication, gestion des marchés publics, gestion du courrier, gestion des assemblées...) et de s'inscrire dans une démarche de mutualisation des services.

Il a ainsi été proposé dès janvier 2015 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, au titre de l'article L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, de passer une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée ».

Cette 1^{ère} convention de mutualisation des services avait ensuite été renouvelée pour trois ans supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2020. Arrivant à échéance, il est proposé au syndicat mixte « La Grande Tablée » de pouvoir bénéficier à nouveau des services suivants :

- Direction du Pilotage et de la Coordination (soutien juridique)
- Direction de la Communication
- Direction des Finances (gestion financière et budgétaire du syndicat)
- Direction des Ressources Humaines (gestion de la paye et de la carrière des agents)
- Direction des Systèmes d'Information (gestion de la téléphonie et de l'informatique)
- Direction de la Commande Publique (gestion des marchés publics)
- Direction des Services Techniques (interventions d'urgence et petites réparations)

Sur la base de cette convention, le syndicat mixte se voit ainsi appliquer chaque année une quote-part du coût de fonctionnement des différents services précités.

Il est ainsi proposé de renouveler la convention de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus. Cette convention pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201210-DB2220-AU
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les termes de la convention ci-annexée,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Dole,
Le 10 décembre 2020,
Le Président,

